

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.053

L'An deux Mille Sept, le 29 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 mai 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 mai 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Mme BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. MERLE, Mme MOINET, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOURGEOIS représenté par M. BOISNARD
M. CAU représenté par M. POTENNEC
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

ABSENTS -EXCUSES : Mme DAVID-COURTIN, M. GUIARD.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 31

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Convention avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique relative à l'aide financière apportée à la commune dans le cadre de la compétence "Politique de la Ville".

VOTE : UNANIMITE

Au titre de la compétence "Politique de la Ville", la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a reconnu l'intérêt communautaire de l'accompagnement technique et/ou financier des structures d'accueil en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence, ainsi que la participation aux dispositifs en faveur de l'enfance et de l'adolescence.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre en œuvre une aide financière afin :

- de favoriser un égal accès aux structures d'accueil péri et extra scolaires pour tous les résidents du territoire de la Communauté d'Agglomération,
- de soutenir les structures existantes,
- de favoriser la mutualisation des moyens en regroupant les structures pour une meilleure pertinence des territoires d'intervention,
- de développer les actions de préventions primaires

Il est donc proposé d'approuver la convention de soutien prévoyant une aide en direction de l'accueil des 3-12 ans, une aide à l'animation des deux locaux jeunes (13 – 18 ans) et une aide au financement du poste de coordinateur du projet éducatif local.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la convention de soutien au développement local dans le cadre des axes définis par la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer la convention de soutien au développement local dans le cadre des axes définis par la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mai 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT